

CHSCT du 31 mars 2020

Flash info

En cette période particulière de confinement, un CHSCT exceptionnel de l'OFB s'est réuni le 31 mars dernier, en visioconférence, entièrement consacré à la pandémie de Covid19.

Cette séance était présidée par Pierre Dubreuil, Directeur général, accompagné de Denis Charissoux, Directeur général délégué ressources, de Loïc Obled, directeur général Police, Connaissance et Expertise (DGD PCE), et de Stéphanie Antoine, directrice générale adjointe Territoires et Outre-mer (DGA). Les neuf membres des organisations syndicales (3 pour SNE-FSU, 3 pour FO, 1 pour UNSA, 1 pour CGT, et 1 pour EFA-CGC) étaient présents ou représentés.

Santé et sécurité des agents, une priorité absolue

Le Directeur général souligne que la santé et la sécurité des agents sont une priorité absolue. C'est pourquoi, dès l'annonce du Président de la République et en amont des consignes ministérielles, la **cellule de crise** interne à l'OFB (composée de la directrice générale adjointe, des trois directeurs généraux délégués, de la directrice de cabinet, de la directrice des ressources humaines, du directeur des systèmes d'information, de la directrice de la communication et de l'Inspecteur santé et sécurité au travail) s'est réunie à trois reprises la semaine du 16 mars.

Ont été décidés la fermeture de toutes les implantations et, conformément aux instructions gouvernementales, le confinement pour tous et le télétravail généralisé. **Ces mesures doivent être strictement respectées, il y va de la santé de tous.** En réponse aux représentants du personnel, le Directeur général délégué aux Ressources a confirmé que les **autorisations** pour se rendre sur le lieu de travail, doivent être **strictement exceptionnelles** et dans le respect impératif des mesures de prévention.

Seules les interventions territoriales d'urgence encadrées par l'instruction n°2020-DG-01 du

19 mars dernier sont autorisées ; toutes les autres interventions de terrain sont reportées ou annulées.

Un recensement journalier des agents touchés ou potentiellement infectés par le virus est réalisé notamment pour répondre à l'enquête du ministère. À la demande des représentants du personnel, la DRH a communiqué les dernières informations en date du 30 mars : **une cinquantaine d'agents touchés** ou potentiellement infectés par le covid-19 (dont 7 agents confirmés par test).

L'Inspecteur santé et sécurité au travail, Jean-Philippe Herbaux, a reconnu l'efficacité des mesures mises en place par l'établissement et la réactivité de la direction générale.

La situation demande une communication interne soutenue

Dans le cadre de la veille sanitaire et conformément aux recommandations du Ministère de la Santé et du MTES, les **mesures de prévention** ont été rappelées par mail à l'ensemble des agents de l'OFB, les 28 février, 3 et 10 mars derniers. Les agents ont également été informés des décisions prises pour adapter l'activité de l'OFB et améliorer les conditions de télétravail.

L'expérience de la gestion de crise des premières semaines de la pandémie permet de préparer une première version du plan de continuité de l'activité (PCA) de l'OFB, qui sera examiné prochainement en CHSCT.

Certains dispositifs doivent être décalés

Les formations organisées en présentiel par l'OFB ont été annulées et seront reportées à une date ultérieure.

Le cycle de mobilité des ATE et TE pour les directions régionales et les BMI, dont le lancement était prévu ces jours-ci, a été décalé au mois de mai.

Les dates limites du calendrier de la campagne **d'entretiens professionnels** ont aussi été décalées au 31 mai.

La **rémunération** de tous les agents est maintenue, mais des régularisations de situation (changement d'échelon, de grade, etc.) seront reportées pour fiabiliser l'exercice de paye.

Les outils et les procédures s'adaptent

Les représentants du personnel restent vigilants sur l'opérationnalité des outils de travail. Dorénavant, **GEACO**, **Virtualia**, **Alfresco**, **FDD** sont accessibles à tous les agents de l'établissement, hors VPN, pour faciliter leur fluidité.

L'activité de surveillance et police

Dans le cadre de l'instruction définissant les interventions territoriales d'urgence exceptionnelles en situation de confinement du 19 mars, la DGA et le DGD PCE annoncent qu'une soixantaine d'interventions ont été organisées, majoritairement dans le cadre des missions « cœur de métier » de l'OFB, mais aussi sur réquisition préfectorale en appui au dispositif de surveillance Covid19.

Une annexe à l'instruction précise les consignes pour assurer la continuité de service en matière de constats de dommage, de suivi des populations et de récupération de cadavres de grands prédateurs terrestres. Trois notes de service de la Direction générale déléguée Police, Connaissance et Expertise ont précisé l'instruction ; la 1^{ère} le 22 mars relative à la gestion et à l'utilisation du **matériel de**

biosécurité en période de crise covid19, la 2^{ème} le 23 mars concernant la **surveillance et la police sanitaire** et la 3^{ème} le 27 mars relative aux interventions de nature à **faire cesser une atteinte grave à la biodiversité**.

L'ex-ONCFS avait conservé un stock conséquent de masques qui a pu être utilisé lors de certaines interventions territoriales d'urgence, après l'avoir distribué en grande partie (13 500) aux services de santé.

Les représentants du personnel demandent une meilleure diffusion des consignes de sécurité lors de ces interventions.

La prévention des souffrances individuelles

Les représentants du personnel ont rappelé l'importance de réactiver les **cellules de veille** dans toutes les directions et d'y associer le ou les **conseiller(s) de prévention**.

Ils approuvent l'idée que l'offre de soutien psychologique et social soit rappelée et que des conseils et accompagnements spécifiques aux managers soient diffusés.

Ils rappellent l'importance d'organiser en mode OFB le réseau des acteurs de la prévention. Un premier séminaire réunissant les conseillers de prévention s'est tenu les 12 et 13 mars derniers.

Afin de suivre la crise sanitaire, il est décidé de tenir un autre CHSCT extraordinaire dédié au Covid19, a priori au mois de mai.



IMPORTANT POST CHSCT

Pour donner suite aux dernières communications gouvernementales, il vous est possible pour toutes vos **sorties nécessaires, personnelles ou professionnelles - autres que celles prévues dans l'instruction sur les interventions territoriales d'urgence -**, de vous confectionner vous-mêmes des **masques « grand public » « faits maison »**, aussi appelés masques alternatifs, dont vous trouverez les indications de fabrication sur différents sites Internet.

Bien sûr, leur utilisation **ne saurait remplacer les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières »**, définies au niveau national, qui doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade